

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2008**

L'an deux mil huit et le 14 avril à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations – 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

NOMBRE DE DELEGUES				
Effectif légal	Présents	Représentés	Procura- tions	Absents
<b>54</b>	<b>47</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

N° de la séance : 12

Objet de la délibération : Direction des Affaires Juridiques et Générales - Syndicat Mixte Sophia Antipolis (SYMISA) - Désignation des représentants de la CASA

- Original
  - Expédition certifiée conforme à l'original
- Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement : 2008.012

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2008**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du

de la réception s/Préfecture  
en date du

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Alain GUMIEL, Richard CAMOU, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DERMIT, Michel ROSSI, Jean Pierre MAURIN, René BURON, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Juliette GIOVANNINI, Françoise GIOANNI, Marguerite BLAZY, Suzanne TROTOBAS, Noël IACONO, Francis PERUGINI, Jean-Bernard DUPERET-TOUMIEU, Pierre GUGLIELMI, Gilles DUJARDIN, André-Luc SEITHER, Patrick DULBECCO, Guy GIRAUD, Michel GASTALDI, Armand OBADIA, Jean-Pierre HENRY, Patrice BEHIER, Marie BENASSAYAG, Michel RASTOUL, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Jean-Philippe PREVOST, Ghislaine TOULEMONDE, Marie-Antoinette LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Simone TORRES-FORET DODELIN, Philippe MUSSI, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Martine SAVALLI, Carine CURTET, Isabelle RAESER, Laurent COLLIN, Philippe BELLONE, Cécile DUMAS, Sophie DESCHAIRES, Khéra BADAOU BLAIS

**REPRESENTES :**

José BERTAINA par Jacques CULIOLI, Gérald LOMBARDO par Maurice CASCIANI, Myriam KAIL par Christine SYLVESTRE, Serge AMAR par Jacques BAYLE, Eric PAUGET par Georges ROUX

**PROCURATIONS :**

Christian BERKESSE à Alain GUMIEL

**ABSENTS :**

Martine MARENCO

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Madame Khéra BADAOU BLAIS**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Le 30 octobre 2006, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a adhéré au Syndicat Mixte Sophia Antipolis (SYMISA),

Cette adhésion s'est faite selon les modalités suivantes de répartition des sièges :

« Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé des délégués élus ou désignés par chacun des membres selon la répartition suivante :

- 18 conseillers généraux représentant le Département des Alpes-Maritimes, élus par le Conseil Général,
- 18 conseillers communautaires représentant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- 2 délégués élus représentant la Commune de Mougins,
- 2 délégués élus représentant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- 4 délégués désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur.

Pour siéger au Comité Syndical en cas d'empêchement des délégués titulaires, des délégués suppléants seront désignés comme suit :

- 9 suppléants pour le Département des Alpes Maritimes,
- 8 suppléants pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- 1 suppléant pour la Commune de Mougins,
- 1 suppléant pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- 2 suppléants pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur »

Il faut rappeler ici que les statuts du SYMISA ne prévoient aucune disposition quant aux modalités de désignation des représentants, il convient dès lors d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales. En l'espèce, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote des délibérations prévoit un scrutin à bulletin secret, uninominal à trois tours.

Considérant que le mandat des représentants au sein des organismes extérieurs tels que les syndicats, prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, soit aujourd'hui le président propose de recevoir présentement les 26 candidatures.

Après avoir lancé un appel aux listes candidates, seule la liste ci-dessous s'est présentée :

<b>TITULAIRES (18)</b>	<b>SUPPLEANTS (8)</b>
LEONETTI Jean	GONZALEZ Jean-Pierre
PERUGINI Francis	BLAZY Marguerite
AMAR Serge	SEITHER André-Luc
DERMIT Jean-Pierre	BEHIER Patrice
PREVOST Jean-Philippe	SAVORNIN Richard
DESCHAIRES Sophie	FEMENIAS Guilaine
TOULEMONDE Ghislaine	IPPOLITO Marc
MUSSI Philippe	MARENCO Martine

BONNEAU Martine	
GIRAUD Guy	
OBADIA Armand	
HENRY Jean-Pierre	
CAMOU Richard	
IACONO Noël	
BERKESSE Christian	
OCCELLI Thierry	
MAURIN Jean Pierre	
LOMBARDO Gérald	

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le Conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DESIGNE** la liste des candidats suivante :

<b>TITULAIRES (18)</b>	<b>SUPPLEANTS (8)</b>
LEONETTI Jean	GONZALEZ Jean-Pierre
PERUGINI Francis	BLAZY Marguerite
AMAR Serge	SEITHER André-Luc
DERMIT Jean-Pierre	BEHIER Patrice
PREVOST Jean-Philippe	SAVORNIN Richard
DESCHAIRES Sophie	FEMENIAS Guilaine
TOULEMONDE Ghislaine	IPPOLITO Marc
MUSSI Philippe	MARENCO Martine
BONNEAU Martine	
GIRAUD Guy	
OBADIA Armand	
HENRY Jean-Pierre	
CAMOU Richard	
IACONO Noël	
BERKESSE Christian	
OCCELLI Thierry	
MAURIN Jean Pierre	
LOMBARDO Gérald	

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2008  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

**Jean LEONETTI**

